



PLAN DE FINANCEMENT

Vu le décret n° 2020-1129 du 14 septembre 2020
en application de l'article L.1111-11 du code général des collectivités territoriales

NATURE DU PROJET :

Restauration de la Chapelle de la Miséricorde

Coût prévisionnel du projet

Dépenses HT : 1 045 000 €

Dépenses TTC : 1 254 000 €

Intervenants

Bénéficiaire & Demandeur :

Ville de CANNES

Plan de financement

Financier	Subvention	Base	Taux	Mt. demandé
CONSEIL DEPARTEMENTAL DES ALPES-MARITIMES	RESTAURATION DE LA CHAPELLE DE LA MISERICORDE	1 045 000 €	40%	418 000 €
FONDATION DU PATRIMOINE	RESTAURATION DU MAITRE AUTEL DE LA CHAPELLE DE LA MISERICORDE	59 845 €	8,3%	5 000 €
FONDATION DU PATRIMOINE	RESTAURATION DU MAITRE AUTEL DE LA CHAPELLE DE LA MISERICORDE	59 845 €	32%	19 202 €

Dépenses : 1 045 000 € H.T.

Recettes:

Total des demandes	442 202 €	soit 42 % du financement
Mécénat		à déterminer ultérieurement
Ville de Cannes	602 798 €	soit 58 % d'autofinancement

